

RÉGIME FRAIS DE SANTÉ

SuperSanté

Entreprises du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

	SUPER SANTÉ BASE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
FRAIS COUVERTS	PRESTATIONS Y COMPRIS PRESTATIONS SÉCURITÉ SOCIALE	PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME DE BASE		
Secteurs conventionné et non conventionné				
Hospitalisation médicale et chirurgicale				
Frais de séjour, salle d'opération	100% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Actes de chirurgie (ADC), actes d'anesthésie (ADA) Autre honoraires	100% BR médecin adhérent DPTM* 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 350% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*
Chambre particulière (y compris maternité)	50 € par jour	+ 20 € par jour	+ 50 € par jour	+ 75 € par jour
Frais d'accompagnement (enfant à charge de moins de 16 ans sur justificatif)	30 € par jour	+ 30 € par jour	+ 35 € par jour	+ 40 € par jour
Transport accepté par la Sécurité sociale	100% BR	Néant	Néant	Néant
Forfait hospitalier	100% Fr limité au forfait réglementaire en vigueur	Néant	Néant	Néant
Actes médicaux				
Consultation et visite de généraliste	100% BR médecin adhérent DPTM* 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150% BR BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250% BR BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 350% BR BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*
Consultation et visite de spécialiste	100% BR médecin adhérent DPTM* 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 350% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*
Actes de chirurgie (ADC) Actes techniques médicaux (ATM)	100% BR médecin adhérent DPTM* 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 350% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*
Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE)	100% BR médecin adhérent DPTM* 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 350% BR médecin adhérent DPTM* + 100% BR médecin NON adhérent DPTM*
Auxiliaires médicaux	100% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Analyses	100% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR

*DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée : - CAS (Contrat d'Accès aux Soins)

- OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée)

- OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique)

Les remboursements sont effectués pour des frais relevant des législations Maladie, Accident de Travail/Maladie Professionnelle, et Maternité.

Ces remboursements sont limités, toutes prestations comprises, aux frais réels engagés.

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale.

€ : euro



AG2R LA MONDIALE

	SUPER SANTÉ BASE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
FRAIS COUVERTS	PRESTATIONS Y COMPRIS PRESTATIONS SÉCURITÉ SOCIALE	PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME DE BASE		
Actes médicaux non remboursés par la Sécurité sociale				
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	Néant	Crédit de 400 € par année civile	Crédit de 500 € par année civile	Crédit de 600 € par année civile
Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale				
Pharmacie	100% BR	Néant	Néant	Néant
Pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale				
Vaccins prescrits et non remboursés par la Sécurité sociale	Néant	Crédit de 50 € par année civile	Crédit de 50 € par année civile	Crédit de 75 € par année civile
Sevrage tabagique	Néant	Néant	Crédit de 50 € par année civile	Crédit de 75 € par année civile
Dentaire (remboursé SS)				
Soins dentaires	100% BR	Néant	Néant	Néant
Inlay simple et onlay	125% BR	Néant	Néant	Néant
Prothèses dentaires	125% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Inlay core et inlay à clavettes	125% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Orthodontie	125% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Dentaire (non remboursé SS)				
Prothèses dentaires ⁽¹⁾	125% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Orthodontie	125% BR	+ 150% BR	+ 250% BR	+ 350% BR
Actes dentaires hors nomenclature				
Parodontologie	Néant	Crédit de 150 € par année civile	Crédit de 150 € par année civile	Crédit de 200 € par année civile
Implants dentaires	Néant	Crédit de 200 € par implant (limité à 5 implants par année civile)	Crédit de 300 € par implant (limité à 5 implants par année civile)	Crédit de 400 € par implant (limité à 5 implants par année civile)
Orthopédie - autres prothèses				
Prothèses auditives	100% BR	+ Crédit de 300 € par année civile	+ Crédit de 600 € par année civile	+ Crédit de 800 € par année civile
Orthopédie & autres prothèses	100% BR	+ Crédit de 300 € par année civile	+ Crédit de 600 € par année civile	+ Crédit de 800 € par année civile
Optique				
Conformément au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 (sauf en cas d'évolution de la vue médicalement constatée), le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 12 mois pour les enfants et de 24 mois pour les adultes suivant l'acquisition du précédent équipement.				
Monture	RSS + Forfait de 30 €	+ Forfait de 50 €	+ Forfait de 70 €	+ Forfait de 100 €
Verres	RSS + montants indiqués dans grille optique	+ montants indiqués dans grille optique	+ montants indiqués dans grille optique	+ montants indiqués dans grille optique
Lentilles acceptées par la Sécurité sociale	100% BR + crédit de 30 € par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 100 € par année civile	+ Crédit de 150 € par année civile
Lentilles refusées par la Sécurité sociale (y compris lentilles jetables)	Crédit de 30 € par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 100 € par année civile	+ Crédit de 150 € par année civile
Cure thermique (acceptée par la Sécurité sociale)				
Frais de traitement et honoraires	100% BR	Néant	Néant	Néant
Frais de voyage et d'hébergement	Néant	Forfait de 150 euros	Forfait de 200 euros	Forfait de 300 euros
Maternité				
Naissance d'un enfant déclaré	Néant	Forfait de 150 €	Forfait de 300 €	Forfait de 350 €
Médecines douces (non remboursées Sécurité sociale)				
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, étiopathie (si intervention dans le cadre de praticien inscrit auprès d'une association agréée)	Néant	30 € par acte limité à 3 actes par année civile	30 € par acte limité à 5 actes par année civile	40 € par acte limité à 5 actes par année civile
Actes de prévention visés par l'arrêté du 08/06/2006				
Ensemble des actes de prévention ⁽²⁾	100% BR	Néant	Néant	Néant

(1) La garantie prothèse dentaire non remboursée comprend les actes suivants : Couronnes dentaires : HBLD038, HBLD036, à l'exclusion des couronnes ou dents à tenon préfabriquées, couronnes ou dents à tenon provisoires, couronnes à recouvrement partiel. Prothèses supra implantaires: HBLD132, HBLD492, HBLD118, HBLD199, HBLD240, HBLD236, HBLD217, HBLD171. Bridges : HBLD040, HBLD043, HBLD033, HBLD023, et les actes annexes s'y rapportant : HBMD490, HBMD342, HBMD082, HBMD479, HBMD433, HBMD072, HBMD081, HBMD087, à l'exclusion des prothèses dentaires sur dents temporaires, prothèses dentaires ou dents à tenon préfabriquées, prothèses dentaires ou dents à tenon provisoires, les piliers de bridge à recouvrement partiel. La garantie implantologie non remboursée comprend la pose d'un implant à l'exclusion de tout acte annexe (scanner, pilier, couronne).

(2) Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sous réserve que l'acte soit effectué sur les première et deuxième molaires permanentes, qu'il n'intervienne qu'une fois par dent et qu'il soit réalisé en DPTM* de risques carieux et avant 14 ans / Détartrage annuel complet sus et sous-gingival, effectué en 2 séances maximum / Premier bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour un enfant de moins de 14 ans / Dépistage de l'hépatite B / Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants : a) Audiométrie tonale ou vocale ; b) Audiométrie tonale avec tympanométrie ; c) Audiométrie vocale dans le bruit ; d) Audiométrie tonale et vocale ; e) Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie / Ostéodensitométrie prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, pour les femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans / Vaccinations suivantes, seules ou combinées : a) Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges ; b) Coqueluche : avant 14 ans ; c) Hépatite B : avant 14 ans ; d) BCG : avant 6 ans ; e) Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ; f) Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant ; g) Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.

GRILLES OPTIQUES

SuperSanté

ADULTE (> OU = 18 ANS)

CODE LPP	UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX	AVEC/SANS CYLINDRE	SPHÈRE	Montant en € par verre					
				Base	Option 1	Option 2	Option 3		
2203240 : verre blanc	UNIFOCAUX	Sphérique	de -6 à +6	35€	60 €	80 €	100 €		
2287916 : verre teinté									
2280660 : verre blanc									
2282793 : verre blanc									
2263459 : verre teinté									
2265330 : verre teinté									
2235776 : verre blanc									
2295896 : verre teinté									
2259966 : verre blanc									
2226412 : verre teinté				Cylindre < à 4	de -6 à +6	35€	60 €	80 €	100 €
2284527 : verre blanc					< à -6 et > à +6	85€	60 €	80 €	100 €
2254868 : verre teinté									
2212976 : verre blanc					de -6 à +6	85€	80 €	100 €	120 €
2252668 : verre teinté				Cylindre > à 4					
2288519 : verre blanc			< à -6 et > à +6	85€	80 €	100 €	120 €		
2299523 : verre teinté									
2290396 : verre blanc	MULTIFOCAUX	Sphérique	de -4 à +4	85€	100 €	120 €	165 €		
2291183 : verre teinté									
2245384 : verre blanc					< à -4 ou > à +4	85€	100 €	120 €	165 €
2295198 : verre teinté									
2227038 : verre blanc				Tout Cylindre	de -8 à +8	85€	100 €	120 €	165 €
2299180 : verre teinté									
2202239 : verre blanc			< à -8 ou > à +8	85€	100 €	120 €	165 €		
2252042 : verre teinté									

€ : euro



AG2R LA MONDIALE

GRILLES OPTIQUES

SuperSanté

ENFANT (<18 ANS)

CODE LPP	UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX	AVEC/SANS CYLINDRE	SPHÈRE	Montant en € par verre				
				Base	Option 1	Option 2	Option 3	
2261874 : verre blanc	UNIFOCAUX	Sphérique	de -6 à +6	35 €	60 €	80 €	100 €	
2242457 : verre teinté								
2243540 : verre blanc								
2297441 : verre blanc								
2243304 : verre teinté								
2291088 : verre teinté								
2273854 : verre blanc				< à -10 ou > à +10	85 €	60 €	80 €	100 €
2248320 : verre teinté								
2200393 : verre blanc			Cylindre < à 4	de -6 à +6	35 €	60 €	80 €	100 €
2270413 : verre teinté								
2283953 : verre blanc								
2219381 : verre teinté				< à -6 et > à +6	85 €	60 €	80 €	100 €
2238941 : verre blanc		Cylindre > à 4	de -6 à +6	85 €	80 €	100 €	120 €	
2268385 : verre teinté								
2245036 : verre blanc								
2206800 : verre teinté			< à -6 et > à +6	85 €	80 €	100 €	120 €	
2259245 : verre blanc	MULTIFOCAUX	Sphérique	de -4 à +4	85 €	100 €	120 €	165 €	
2264045 : verre teinté								
2238792 : verre blanc								
2202452 : verre teinté								
2240671 : verre blanc			Tout Cylindre	de - 8 à +8	85 €	100 €	120 €	165 €
2282221 : verre teinté								
2234239 : verre blanc								
2259660 : verre teinté								
			< à -8 ou > à +8	85 €	100 €	120 €	165 €	

€ : euro



AG2R LA MONDIALE